



Initiation à l'Agroforesterie

1, 2, 3 Avril 2019

A partir du 1er août 2018
Le Centre de Formation
Agricole devient le Centre de
Formation de la Chambre
d'Agriculture Pyrénées-
Orientales

Objectif principal

| Connaître les
aménagements et
pratiques
agroforestières
adaptées aux
productions locales.

Public visé

| Agriculteurs,
salariés ou personnes
en projet
d'installation

Tarif

| Agriculteurs 63 €
Autres publics 630 €

Durée & Horaires

| 3 jours- 21 heures
De 9h à 12h30 et de
14h à 17h30

Lieu

| PERPIGNAN Maison
de l'Agriculture

Validation

| Attestation de fin de
formation

Pré-requis

| Aucun

Découvrez les aménagements et les pratiques et utilisez des outils interactifs pour la conception d'un plan de transformation agroforestière de vos parcelles.

Programme :

Séance 1:

Paysages et « systèmes » du monde
Géographie et déterminismes : climats et milieu des grands biomes :
Zones semi-arides à arides parcs agroforestiers / Zones arides à méditerranéennes
Géographie des systèmes créateurs de biodiversité.
Les grands principes et la place de l'arbre - Le couple sol plante -Herbe et arbre ; Arbres non forestiers : par nature, culture, héritage ;
La boîte à outil : haies champêtres, alignements, bosquets, ...lisières ou clairières...
Arbre et agriculture : bilan comptable d'une polyproduction ;
La stimulation verticale de la biodiversité animale.
Les règles à observer : dosage de la présence d'arbre et partage des ressources ;
L'agroforesterie revisitée et surtout « intégrée » ;

Séance 2

L'aménagement agroforestier
Le diagnostic et le projet à l'échelle du paysage et de la parcelle ;
Formes d'aménagement et implantation ; Choix des espèces et précautions ;
Gestion des plantations et itinéraires techniques.
Utilités et effets d'un équipement agroforestier : l'arbre protecteur, régulateur et producteur
Fertilité et sol : matière organique et bilan humique, colonisation de la roche mère ; la ration du sol , vers de terre, verticalité
Cycle de l'eau et préservation de la ressource ; réserve utile
Climat, Climatisation et ombragement ;
Régulation de la biodiversité et auxiliaire ; du saule au lierre

Séance 3 :

Travail collectif interactif sur 3 parcelles de participants.
Conception collective d'un plan de transformation agroforestière des parcelles
Après-midi : visite et exercice de terrain
Caractérisation du paysage global, de la parcelle et du sol ; contexte-agro-pedo-climatique, hétérogénéité, politique du m2
Identification des contraintes et des potentialités ;
Proposition de scénarii d'aménagement

Méthodes pédagogiques : exposés avec vidéoprojection en salle, Présentation/ Etudes de cas
Utilisation d'outils interactifs à base de cartes (géoportail)

Intervenants : Marceau BOURDARIAS / Alain CANET

Responsable du stage : Alenka Mitrenko - 06 70 76 60 50 &
mail : a.mitrenko@pyrenees-orientales.chambagri.fr

Conditions générales

Nature et caractéristiques de l'action de formation :

La formation entre dans la catégorie « Actions de perfectionnement des connaissances » prévue par l'article 6313-1 du Code du travail.

Modalité d'inscription et justificatifs :

Pour valider l'inscription et prétendre à la prise en charge des frais de formation, le bulletin d'inscription valant contrat ou convention est à renvoyer signé avec le chèque de participation. L'inscription est nominative et constitue une commande ferme. La personne inscrite ne peut envoyer à sa place une autre personne (parent, salarié, ...).

Après réception du présent bulletin et 15 jours avant le début du stage une convocation vous sera envoyée, ainsi que le programme avec lieux et horaires.

Les coordonnées personnelles des stagiaires pourront être communiquées à l'ensemble des participants du stage pour promouvoir le co-voiturage.

Les publics :

Les formations s'adressent aux chefs d'exploitation non salarié(e)s agricoles (« Agriculteur(riche)s »), conjoint(e)s collaborateur(riche)s, aides familiaux, jeunes en démarche d'installation et cotisant(s) solidaire(s). Les formations sont aussi ouvertes aux salarié(e)s d'exploitations, de coopératives ou toutes autres structures agricoles. Les autres publics peuvent accéder à certaines formations en fonction du nombre de places disponibles. Des sessions peuvent leur être réservées, sur demande.

Les conditions financières et prise en charge :

- " Contributeur(trice)s VIVEA "

Le montant de la participation indiqué sur le bulletin d'inscription est sous réserve d'être à jour de vos cotisations. Un justificatif d'éligibilité pourra vous être demandé.

- " Salarié(e)s "

Dans le cas où la formation fait l'objet d'un conventionnement avec un organisme collecteur (FAFSEA, OPCALIM), les frais pédagogiques sont pris en charge par ce dernier, sous réserve de l'envoi du bulletin d'inscription rempli et tamponné par l'employeur. Dans le cas contraire (sans conventionnement, non-respect des contraintes administratives, adhésion à un autre organisme collecteur), les frais de formation sont intégralement à la charge de l'employeur. Une fois l'action de formation terminée la Chambre d'agriculture Pyrénées-Orientales s'engage à fournir tout document et pièce de nature à justifier la réalité et la validité des dépenses de formation engagées à ce titre ce qui permettra le remboursement auprès du fond de formation.

- " Autres publics "

Les frais de formation (indiqués sur le bulletin d'inscription) sont intégralement à la charge du participant.

- " Jeunes en démarche d'installation "

Ils bénéficient d'une extension de droit à la formation accordée par VIVEA, sous réserve d'obtention de « l'attestation pour les personnes en démarche d'installation » accessible sur demande auprès de l'organisme qui les accompagne dans leur installation. Un chèque de caution vous sera demandé.

- " Installé(e)s depuis moins de deux ans "

Une attestation de la Mutualité Sociale Agricole devra être fournie précisant le statut de la personne et la date d'installation.

Les frais de formation sont à régler par chèque à l'ordre de l'Agent Comptable de la Chambre d'Agriculture Pyrénées-Orientales ou par virement (RIB sur demande).

Les frais de repas, de déplacement et d'hébergement sont à la charge du stagiaire / de l'entreprise.

Pour les stages facturés, une facture est délivrée à la fin de l'action de formation, avec mention « Facture acquittée » après réception du règlement.

Horaires :

Sauf cas particulier, une journée de formation dure 7 heures, les horaires sont spécifiés dans le programme, ils peuvent varier selon les besoins pédagogiques.

Annulation-report-interruption du stage :

La Chambre d'Agriculture Pyrénées-Orientales se réserve le droit d'annuler une formation en cas de nombre insuffisant de participants, de reporter une session, mais aussi de programmer une session supplémentaire si le nombre de stagiaires est trop important.

Le cas échéant, nous nous engageons à prévenir, dans les meilleurs délais, les personnes inscrites, à les informer des nouvelles programmations et à maintenir leurs inscriptions prioritaires. Seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue.

Si le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue et certifiée par écrit (maladie, accident, décès dans la famille), le contrat de formation est résilié. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue. En cas d'absence non justifiée, la formation sera due en totalité.

Cas de différend :



Si une contestation ou un différend n'a pu être réglé à l'amiable, le tribunal compétent sera saisi pour régler le litige.

BULLETIN D'INSCRIPTION FORMATION


Valant convention simplifiée ou contrat de formation professionnelle

N° déclaration d'activité : 76660219466 / (Art L. 6353-3 à L. 6353-7 du Code du travail)

Mme, Mlle, M..... Adresse personnelle..... Code Postal Commune Tél. fixe..... Portable..... Mail..... Niveau de formation/diplôme Date et lieu de naissance..... à Nom et adresse de l'entreprise N°SIRET..... Code APE.....	Initiation à l'Agroforesterie N° OCTAGRI : 1866129 Bulletin d'inscription à compléter et renvoyer avant le 28 Février 2019
---	---

Statuts	Frais pédagogiques par chèque libellé à l'ordre de : l'Agent Comptable de la Chambre d'Agriculture des P.O.	Informations pour la prise en charge
Agriculteur (et assimilé) cotisant au VIVEA à jour de ses paiements (ou bénéficiant d'un plan d'échelonnement) : Exploitant <input type="checkbox"/> Conjoint collaborateur <input type="checkbox"/> Aide familial <input type="checkbox"/> Cotisant solidaire <input type="checkbox"/>	63 € *sous réserve de financement VIVEA et à jour de vos cotisations	Vous n'avez aucune démarche à réaliser auprès du VIVEA. Le justificatif d'éligibilité pourra vous être demandé, il peut être directement téléchargé depuis votre espace privé MSA 
En cours d'installation <input type="checkbox"/> Réunion créateur suivi le : Autodiagnostic réalisé : oui / non	GRATUIT Chèque de garantie de 126 €	Contactez le Point Accueil Installation C.DAVESA au 04.68.51.27.50 pour date de réunion & autodiagnostic
Salarié d'exploitation <input type="checkbox"/> (Employeur cotisant au FAFSEA) Autres publics : <input type="checkbox"/> Autres fonds de formation <input type="checkbox"/> Particulier <input type="checkbox"/> Autre précisez :	630 €	Contactez le FAFSEA  04.99.52.21.21 Contactez-le fond de formation dont vous dépendez.

Je confirme avoir pris connaissance du programme de la formation et des conditions générales de vente
 Fait à _____, Le _____

Signature du stagiaire :	Pour l'entreprise Nom et qualité : Signature : <u>[cachet entreprise obligatoire]</u>	Pour la Chambre d'Agriculture PO, Le président, Michel GUALLAR 
--------------------------	---	--

Questionnaire des attentes

Afin que nous nous adaptions au mieux à vos attentes merci de compléter questionnaire !

Nom et prénom :

Commune :

Vos productions :

Quels éléments de biodiversité avez-vous sur vos parcelles ?

.....
.....

Avez-vous déjà suivi une formation sur ce thème ?

Non Oui, laquelle et quand ?

.....

Quelles sont vos attentes quant à ce stage ?

.....
.....
.....

Comment avez-vous eu connaissance de cette formation ?

- catalogue bouche à oreille site Internet du VIVEA
 site Internet Chambre d'agriculture L'Agri un conseiller page
facebook CA66
 courrier mail ou postal Autres :

Remarques:

.....
.....

Droit à l'image (merci de cocher si vous êtes d'accord)

J'autorise la Chambre d'Agriculture des PO à utiliser mon image à titre gratuit dans le respect des droits et de ma personne pour toute diffusion et tous supports utilisés par la Chambre d'Agriculture des PO.



Chambre d'Agriculture Pyrénées Orientales –
Centre de Formation

19 avenue de Grande-Bretagne 66025

Perpignan - 04 68 35 87 81

f Chambre d'agriculture Pyrénées-Orientales

<https://po.chambre-agriculture.fr/>

cfa@pyrenees-orientales.chambagri.fr

